



Comité syndical du 16 septembre 2020

Compte rendu

Le 16 septembre 2020, à 18h30, le comité syndical s'est réuni à Beynac et Cazenac, sous la présidence de M GREZIS, suivi de Mme MARSAT, puis de M BONNEFON. Convocation en date du 04 septembre 2020.

Ordre du jour :

- Election du président.
- Détermination du nombre de vice-présidents et de délégués au bureau, élection de ceux-ci.
- Présentation des actions du syndicat.
- Questions diverses

Conseillers : en exercice : 32 présents : 31 votants : 31

Présents : Mmes L.DAUBIE, C.GRANDJEAN, ML.MARSAT, F.MARTINET, M.REYSSET, H.VILLARD. MM G.ARPAILLANGE, JL.AYRAU, P.BONNEFON, JM.CHAUMEL, JL.CHAZELAS, E.COMPOINT, F.CULINE, G.DEJONGHE, JM.DELPECH, M.FIOL, G.FOURREAUX, T.GARRIGOU, A.GERMAIN, JB.LALUE, S.LANDEMAINE, A.LAPORTE, JP.LESVIGNE, L.MABRU, B.MONTI, S.PARRE, J.PEYRAT, JP.SEGALAT, JP.SERVOIR, F.TRAVERSE, F.VAUCEL,

Absents excusés : J.BARBERY, JL.ROULLAND,

Pouvoirs : pas de pouvoirs

Secrétaire de séance : Cindy GRANDJEAN.

En présence de : Mmes S.DELBARY, J.JOUANEL, N.LAVERGNE, R.VUADEL et MM. E.BARLAND L.FRANÇOIS, P.GORLIER, A.LAPORTE, JJ.PETIT, suppléant.e.s sans voix délibératives ainsi que D.GUIGUE (CCSPN), C.AUDIVERT, M.DIOT, G.SAPHARY (SMETAP).

1. Préalable

M Philippe GREZIS a débuté la séance en remerciant les élus et les salariés pour le travail effectué en bonne entente durant ces 6 années.

Il a ensuite effectué l'appel des titulaires, puis lorsque l'un de ceux-ci était absent, le suppléant par ordre de liste fournie par la communauté de communes concernée. Après avoir précisé que seules les personnes appelées auraient la possibilité de voter, il a déclaré le comité syndical installé.

M Jean-Pierre SERVOIR est reconnu doyen d'âge, mais annonce qu'il souhaite se présenter à la présidence du SMETAP ; il considère comme inopportun de présider l'élection. Mme Marie-Lise MARSAT prend donc ce rôle.

2. Election du président

Mme MARSAT, Maire du Buisson de Cadouin et Conseillère Départementale, préside donc la séance d'élection du Président. Deux délégués répondent à son appel à candidature et se présentent rapidement :

M Patrick BONNEFON

Maire de la commune de Carsac-Aillac depuis 2001 et Président de la Communauté de Communes du Pays de Fénelon (CCPF) depuis 2014, celle-ci est la dernière à avoir adhéré au SMETAP en 2019, lorsque la compétence GEMAPI est devenue obligatoire.

La CCPF a déjà mené et a en projet certaines actions en faveur des milieux aquatiques :

- la renaturation de la gravière de Veyrignac, en partenariat avec EPIDOR et EDF, pour un budget de 700 000 €
- En cours, un programme d'actions sur le bassin versant de l'Enéa, en partenariat avec la CC Sarlat Périgord Noir (400 000 € de travaux en grande partie financés) : ces actions sont



suivies par M Patrick BOUINEAU pour la CCPF et par David GUIGUE pour la CCSPN, qui travailleront par la suite en synergie avec le SMETAP.

- Très récemment, le programme "Life rivière Dordogne" porté par EPIDOR prévoit des actions sur l'ensemble de la rivière Dordogne ; 6 sites se situent sur la CCPF (7 en tout sur le territoire SMETAP).
- Projet de contrat de ruralité créant un centre de formation aux métiers de l'eau (réhabilitation de l'ancienne maison de retraite).

Pour améliorer les milieux aquatiques, M BONNEFON a comme objectif de réunir les forces éparses afin de gagner en efficacité et en efficience. Pour l'organisation du SMETAP, il souhaite que chaque CC soit représentée au sein du bureau par un vice-président.

M Jean-Pierre SERVOIR

Conseiller municipal depuis trois mandats à la commune de Saint-Cyprien et représentant pour un 2^{ème} mandat à la Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède (CC VDFB), pour laquelle il était chargé des finances, il a aussi suivi la construction de l'EHPAD de Castels. M SERVOIR était délégué du SMETAP lors du précédent mandat et valorise ainsi sa connaissance des actions du syndicat. Il précise qu'il est mandaté par la CC VDFB pour se présenter à ce poste.

Il souligne l'intérêt d'avoir une vision globale afin de définir un programme allant dans ce sens. Il promet d'être vigilant dans les propositions de travaux pour ne pas alourdir les finances de chaque collectivité et rappelle l'utilité de la taxe GEMAPI.

Il propose la constitution d'un bureau de 4 vice-présidents ayant chacun une délégation de compétence :

- 1^{er} vice-président, poste qu'il proposerait à M. BONNEFON,
- 2^{ème} vice-président, chargé des finances
- 3^{ème} vice-président chargé des études
- 4^{ème} vice-président chargé du suivi des travaux

Par ailleurs, il souhaite que le siège social et les bureaux administratifs du SMETAP restent à Beynac, géographiquement centralisé.

Déroulement du vote

M Sébastien LANDEMAINE et Mme Françoise MARTINET sont nommés assesseurs. Afin d'éviter des déplacements au sein de la salle, l'urne est portée devant chaque votant, appelé par Mme MARSAT. Le premier tour a dû être annulé en tout début de vote, en effet des délégués suppléants n'ayant pas voix délibérative étaient installés autour de la table, prêtant à confusion.

Délibération n°2020-09-1 : élection du Président

Après installation de l'assemblée par M Philippe GREZIS, désignation du secrétaire de séance : Mme Cindy GRANDJEAN, de la Présidente de séance : Mme Marie Lise MARSAT, celle-ci procède à l'appel à candidatures à la présidence du SMETAP.

Se présentent :

- o M. Patrick BONNEFON
- o M. Jean-Pierre SERVOIR



Le conseil,

- vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, L5211-9, L5711-1 à L5711-5;
- vu l'arrêté préfectoral n°24-2019-11-18-008 portant modification des statuts du SMETAP ;
- vu le résultat du scrutin uninominal secret effectué soit :
 - o M. Patrick BONNEFON 16 voix
 - o M. Jean-Pierre SERVOIR 15 voix
 - o Bulletins nuls / blancs 0

Décide,

de proclamer M. Patrick BONNEFON élu Président, et installé immédiatement.

3. Election des vice-présidents :

Aussitôt installé, M.BONNEFON procède à l'élection des vice-présidents. Il propose que chaque communauté de communes soit représentée au sein du bureau par un vice-président, dont l'ordre sera défini par le nombre de délégués.

Délibération n°2020-09-2 : Détermination du nombre de vice-présidents

Le conseil,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, L5211-10, L5711-1 à L5711-5;
- Vu l'arrêté préfectoral n°24-2019-11-18-008 portant modification des statuts du SMETAP.
- Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;
- sur proposition du Président

Délibère, vote, et à l'unanimité

- fixe le nombre de vice-présidents à 5.
 - décide que le bureau du comité syndical sera composé du président et des 5 vice-présidents.
- L'élection de ceux-ci est effectuée immédiatement.

Délibération n°2020-09-3 : élection des vice-présidents

Le conseil,

- vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, L5211-10, L5711-1 à L5711-5;
- vu l'arrêté préfectoral n°24-2019-11-18-008 portant modification des statuts du SMETAP.
- considérant la proposition du Président, soit la candidature des 5 vice-présidents inscrits dans le tableau suivant, issus de chacune des communautés de communes :



<i>1^{er} vice-président</i>	<i>Jean Pierre SERVOIR</i>	<i>CC Vallée Dordogne Forêt Bessède</i>
<i>2^{ème} vice-président</i>	<i>Serge PARRE</i>	<i>CC Sarlat Périgord Noir</i>
<i>3^{ème} vice-président</i>	<i>Gilles ARPAILLANGE</i>	<i>CC Pays de Fénelon</i>
<i>4^{ème} vice-président</i>	<i>Eloi COMPOINT</i>	<i>CC Bastides Dordogne Périgord</i>
<i>5^{ème} vice-président</i>	<i>Alain GERMAIN</i>	<i>CC Domme - Villefranche du Périgord</i>

- Vu les résultats du scrutin, soit pour chaque conseiller l'unanimité des voix ;

Décide

*de proclamer Jean Pierre SERVOIR élu 1^{er} vice-président et le déclare installé,
de proclamer Serge PARRE élu 2^{ème} vice-président et le déclare installé,
de proclamer Gilles ARPAILLANGE élu 3^{ème} vice-président et le déclare installé,
de proclamer Eloi COMPOINT élu 4^{ème} vice-président et le déclare installé,
de proclamer Alain GERMAIN élu 5^{ème} vice-président et le déclare installé*

4. Présentation des activités du SMETAP par C.AUDIVERT

Synthèse en annexe

5. Questions diverses

Pas de questions